

28 février 1979

Système monétaire européen, rapport du "Groupe de travail sur la situation monétaire internationale"

Département des finances et des douanes. Proposition du
26 février 1978 (annexe)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Il est pris acte du rapport du Groupe de travail; l'intérêt du Conseil fédéral pour une coopération étroite avec les pays participant au Système monétaire européen (SME) est ainsi confirmé.
2. Les conclusions figurant au chapitre 9 du rapport et, en particulier, la recommandation du Groupe de travail en faveur de la formule intermédiaire, décrite au chapitre 6.3., d'une coopération avec le SME, mais sans participation aux mécanismes de change et d'intervention du nouveau système sont approuvées.
3. La Banque nationale est invitée à poursuivre ses contacts en vue d'établir le cadre et les modalités d'une coopération conforme aux conclusions du Groupe de travail avec les banques centrales des pays participant au SME. Le Conseil fédéral sera consulté préalablement à la conclusion de toute forme de coopération.
4. Le Groupe de travail est invité à adresser au Conseil fédéral les commentaires sur le résultat des contacts.

Extrait du procès-verbal (sans annexe à la proposition):

- FZD	13	(GS 7, WWD 3, SNB ZH 2, SNB BE 1)	pour exécution
- EPD	6		pour connaissance
- JPD	3	" "	" "
- EVD	5	" "	" "
- EFK	2	" "	" "
- FinDel	2	" "	" "

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

SAUVAT

3003 Berne, le 26 février 1978

Au Conseil fédéral

Distribué

Systeme monétaire européen / Rapport du "Groupe de travail sur
la situation monétaire internationale"

9825.8

1. Introduction

Le 17 août 1978, le Conseil fédéral a créé un "Groupe de travail sur la situation monétaire internationale" qu'il a chargé de suivre de près les préparatifs du nouveau Systeme monétaire européen et de faire rapport sur cette institution ainsi que sur les avantages et les inconvénients d'une participation ou d'une non-participation de la Suisse au nouveau systeme.

En date du 2 février 1979, le président du Groupe de travail, M. P. Languetin, directeur général de la Banque nationale, a transmis le rapport confidentiel de son groupe à la Délégation du Conseil fédéral pour les questions économiques générales, ainsi qu'aux membres du Conseil fédéral. Ce document était accompagné d'une note qui donnait un aperçu des conclusions du Groupe de travail et qui contenait des propositions sur la suite à donner à cette affaire.

La Délégation du Conseil fédéral pour les questions économiques générales a renoncé à se saisir de ce rapport, dans l'idée que le Conseil fédéral voudrait pouvoir l'examiner et entendre le président du Groupe de travail avant la prochaine session des Chambres.

L'objet de la présente proposition est donc de vous soumettre officiellement le rapport précité.

2. Aperçu des conclusions du Groupe de travail

Dans son rapport le Groupe de travail souligne l'intérêt de la Suisse à participer à une coopération monétaire étroite aussi bien sur le plan mondial que sur le plan européen. Après avoir analysé les variantes réalistes d'une coopération de la Suisse avec le Système monétaire européen (SME), il se prononce en faveur d'une formule intermédiaire entre la participation au système de change et d'intervention du SME et l'application d'une politique autonome visant à assurer au franc suisse un développement aussi stable que possible par rapport aux monnaies participant au SME. Cette formule intermédiaire est décrite au chapitre 6.3. du rapport.

Complétant le comportement autonome de la Suisse, elle consiste en une coopération de nature technique, mais sans participation directe aux mécanismes de change et d'intervention du SME. Elle offrirait à la Suisse la possibilité d'étendre ses interventions à d'autres monnaies que le dollar et de contribuer au bon fonctionnement du système ainsi qu'au développement de relations plus stables entre les monnaies européennes et le dollar. Essentiellement pragmatique, elle pourrait être mise au point assez rapidement; elle pourrait être élargie et approfondie par la suite en fonction des besoins et des possibilités. Les contacts préliminaires qui ont été pris jusqu'à maintenant semblent indiquer, du côté des Etats membres et des instances des CE, une préférence pour une formule simple, de nature technique, plutôt que pour un accord élaboré dont on prévoit qu'il poserait d'emblée une série de problèmes complexes aussi bien politiques qu'institutionnels. Dans sa résolution du 5 décembre dernier relative à la création du SME, le Conseil européen a prévu que les relations des pays tiers avec le nouveau système s'établiraient sur la base d'arrangements entre banques centrales.

Contrairement à ce qui avait été décidé, le SME n'est pas entré en vigueur au 1er janvier de cette année en raison de divergences apparues en dernière minute quant au lien à établir entre la politique agricole commune et la mise en oeuvre du système. Il est

- 3 -

impossible de prévoir, en ce moment, la date à laquelle le SME pourra commencer à fonctionner. Aussi longtemps que cela ne sera pas le cas, on ne pourra guère s'attendre à l'adoption d'une formule de coopération avec le SME. Cette période d'attente pourra cependant être mise à profit pour poursuivre les contacts en vue d'en préciser les modalités.

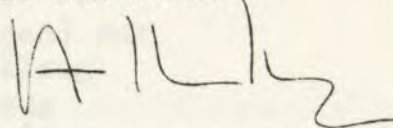
3. Suite à donner

Faisant nôtres les suggestions du Groupe de travail, nous voudrions vous

p r o p o s e r

1. de prendre note du rapport du Groupe de travail et de confirmer l'intérêt du Conseil fédéral pour une coopération étroite avec les pays participant au Système monétaire européen (SME);
2. d'approuver les conclusions figurant au chapitre 9 du rapport et, en particulier, d'accepter la recommandation du Groupe de travail en faveur de la formule intermédiaire, décrite au chapitre 6.3., d'une coopération avec le SME, mais sans participation aux mécanismes de change et d'intervention du nouveau système;
3. d'inviter la Banque nationale à poursuivre ses contacts en vue d'établir le cadre et les modalités d'une coopération conforme aux conclusions du Groupe de travail avec les banques centrales des pays participant au SME;
4. d'inviter le Groupe de travail à adresser au Conseil fédéral, en temps utile, les commentaires qu'il désirerait formuler sur le résultat des contacts.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES
ET DES DOUANES



G.-A. Chevallaz

Annexe:

Communiqué de presse (d + f)

Distribution:

- DFFD 13 (SG 7, WWD 3, BNS ZH 2, BNS BE 1)
- DPF
- DEP
- DFJP